

ARRÊTÉ N° ARR_2024_0238_AL_RD252_LENT
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD CHAMPAGNOLE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU** la demande en date du 14 février 2024 par laquelle Monsieur Steven VERNIER et Madame Sarah BURRI, représentés par la SARL ABCD, Géomètre-Expert, 95 Rue Jean et Jean-Claude Ponsar 39300 Champagnole, sollicitent l'alignement de la Route Départementale n° 252, 16 Grande Rue au droit de la parcelle cadastrée ZD n° 10 - Commune de LENT, du PR 0+1803 au PR 0+1828, en agglomération,
- VU** le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,
- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,
- VU** le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,
- VU** l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de CHAMPAGNOLE du Conseil Départemental du Jura,
- VU** l'état des lieux,
- VU** la consultation du Maire en date du 29 février 2024,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Alignement

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectués le 30 octobre 2023, la limite du domaine public routier au droit de la parcelle susvisée est définie par une ligne reliant les points K, L, M et A figurant sur le schéma joint en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 Responsabilité

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain. En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

ARTICLE 5 Recours

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de Champagnole, à l'adresse suivante : 22 rue Gédéon David – BP28 – 39301 CHAMPAGNOLE cedex.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Signature de l'arrêté par le département

Le Maire consulté, le 29/02/2024

Visa, signature et cachet



Diffusion : Les bénéficiaires pour attribution
Leur représentant pour information
La commune de LENT pour information
L'ARD de CHAMPAGNOLE pour classement

Demande d'alignement

M. le Président du Conseil

Suite à la réunion de bornage du 30/10/2023, en présence de M. Bernard MARGUET, ARD Champagnole

Je, soussignée Marie Laure LOCU CHARLIER Géomètre-Expert à CHAMPAGNOLE (39300), sollicite pour le compte de :

- **M. Steven VERNIER et Mme Sarah BURRI.**

La délivrance d'un arrêté d'alignement sur la RD n°252 au droit de la propriété située :

- **à Lent « Au Village »**
- **16 Grande Rue – RD 252**

et cadastrée

- **ZD n° 10**

Merci de bien vouloir nous confirmer l'alignement de fait, défini sur le plan joint par la droite K-L-M-A, comme étant la limite de l'alignement individuel.

Dans l'attente de votre réponse ;

Je vous prie d'agréer, M. le Président du Conseil, l'expression de mes salutations distinguées.

A Champagnole, le 14/02/2024



Pièce Jointe : un plan Proposition d'Alignement (dossier 230388)

ABCD est une SARL de géomètres experts inscrite sous le numéro 2001C200007 au capital de 366 000 Euros

SIREN 410.517.130 - code APE 7112A - TVA intracommunautaire FR 2041051713000044 - RCS LONS-LE-SAUNIER 97030

Banque : Banque Populaire - Swift : CCBPFRPPDJN - IBAN : FR76 1080 7000 1012 3218 84 95 436.

MONTMOROT (Siège social)

Route de Lyon – 39570

Tél : 03 84 47 15 78

CHAMPAGNOLE (Bureau secondaire)

95, rue Jean et Jean-Claude Ponsar – 39300

Tél : 03 84 52 01 17

www.abcd-experts.fr | bonjour@abcd-experts.fr

Envoyé en préfecture le 05/03/2024

Reçu en préfecture le 05/03/2024

Publié le 05-03-2024

ID : 039-223900010-20240304-ARR_2024_0238-AR

LENT
Section ZD
n° 10
"Au Village"

Pr
Steven VERN
Route départ
PROPOSITION D'ALIGNEMENT



"Cabinet Olivier COLIN et Associés"
Géomètres - Experts

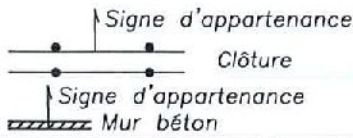
95, Rue Ponsar - 39300 CHAMPAGNOLE
Permanence : 84, Grande Rue - 39600 ARBOIS
Bureau secondaire : 7, Rue du Miroir - 39200 SAINT CLAUDE
Tél : 03.84.52.01.17
bonjour@abcd-experts.fr

Echelle : 1/250

30.10.2023

Dossier 230388

Coordonnées : système Lambert 93 CC47



- Borne ancienne remembrement
- ⊙ Borne nouvelle OGE
- ⊕ Clou
- ⊙ Borne ancienne OGE

Proposition d'Alignement

La limite K-L-M-A fait l'objet d'une demande d'Arrêté d'Alignement auprès du département

Application du plan cadastral
En l'absence de bornage contradictoire, les limites cadastrales ne sont données qu'à titre indicatif.

